

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01  
Remplace la version 7.00\*\*\*

Date de révision 25-janv.-2023  
Date d'émission 25-janv.-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**Acide 3-methylbutyrique**

No.-CAS 503-74-2  
N°CE 207-975-3  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119959864-19

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence Tox Info Suisse  
145  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 3-methylbutyrique  
10170

Version / révision

7.01

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

## Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Danger**

### Déclarations de risque

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acide isovalérique	503-74-2	01-2119959864-19	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision

7.01

## Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

## Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes principaux

Toux, Vertiges, nausée, Respiration coupée, Évanouissement, Gêne gastro-intestinale.

### Risque particulier

irritation pulmonaire, Oedème pulmonaire, dermatite.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

## Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

bases

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01

amines  
oxydants

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 0 et 38 °C (32 et 100 °F).

### Matière appropriée

acier inoxydable, aluminium

### Matière non-appropriée

Nickel, cuivre

### Classe de température

T2

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.

#### Acide isovalérique, CAS: 503-74-2

##### Travailleurs

donnée non disponible

##### Population

donnée non disponible

##### Environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 3-methylbutyrique  
10170

Version / révision 7.01

PNEC eau - eau douce	29,3 µg/l
PNEC eau - eau salée	2,93 µg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,293 mg/l
PNEC STP	22,4 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	117,3 mg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	11,7 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	6,25 µg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

La substance a été enregistrée en tant que produit intermédiaire isolé transporté et doit être manipulée dans le respect de conditions sévères contrôlées durant toute sa durée de vie, selon l'article 18.4, REACH.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,8 mm

#### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision

7.01

en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide				
<b>Couleur</b>	incolore				
<b>Odeur</b>	déplaisante				
<b>Seuil olfactif</b>	0,02 mg/m <sup>3</sup>				
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	- 31 °C (Point d'écoulement)				
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016				
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	178,5 °C @ 1013 hPa				
<b>Méthode</b>	OECD 103				
<b>Inflammabilité</b>	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.***				
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	1,4 Vol %				
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	7,3 Vol %				
<b>Point d'éclair</b>	80 °C @ 1013 hPa				
<b>Méthode</b>	EN 22719				
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	420 °C @ 988 hPa				
<b>Méthode</b>	DIN 51794				
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible				
<b>pH</b>	3,1 (1 % dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268				
<b>Viscosité cinématique</b>	2,632 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C				
<b>Méthode</b>	DIN 51562				
<b>Solubilité</b>	48 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	1,7 @ 25 °C (77 °F) OECD 117				
<b>Pression de vapeur</b>					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
1	0,1	0,001	20	68	DIN EN 13016-2
6,6	0,66	0,007	50	122	DIN EN 13016-2
<b>Densité et/ou densité relative</b>					

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision

7.01

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,9258	20	68	DIN 51757
<b>Densité de vapeur relative</b>	3,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)		
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable		

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	102,13
<b>Formule moléculaire</b>	C5 H10 O2
<b>log Koc</b>	0,6045 calculé
<b>Constante de dissociation</b>	pKa 4,7 @ 20 °C (68 °F) OECD 112
<b>Indice de réfraction</b>	1,403 @ 20 °C
<b>Tension de surface</b>	63,3 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

bases, amines, oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>Acide isovalérique (503-74-2)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	~ 2500 mg/kg	rat mâle femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	lapin mâle femelle	OECD 402
Inhalation	LC0	2060 mg/m <sup>3</sup> (7 h)	rat	OECD 403

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

<b>Irritation et corrosion</b>				
<b>Acide isovalérique (503-74-2)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	1h
l'appareil respiratoire	rat	slight irritation	OECD 403	7h

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

<b>Sensibilisation</b>				
<b>Acide isovalérique (503-74-2)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	Expérience chez l'homme	non sensibilisé	OECD 406	1 %, en pétrolatum

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Acide isovalérique (503-74-2)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: 4100 mg/kg/d (90d)	rat, mâle		Oral(e) Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: 1068 mg/kg/d (90d)	rat, mâle	OECD 408	Oral(e) Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: 1431 mg/kg/d (90d)	rat, femelle	OECD 408	Oral(e) Références croisées

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Acide isovalérique (503-74-2)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01

Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Références croisées
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Tératogénicité
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Références croisées

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Ne relève pas d'effet toxique pour la reproduction dans l'essai sur l'animal

## **Acide isovalérique, CAS: 503-74-2**

### **Symptômes principaux**

Toux, Vertiges, nausée, Respiration coupée, Évanouissement, Gêne gastro-intestinale.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

##### **Acide isovalérique (503-74-2)**

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 77 mg/l	OECD 203 Références croisées
Daphnia magna	48h	EC50: 51,25 mg/l	DIN 38412, part 11 Références croisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision 7.01

Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 29,3 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201 Références croisées
Tetrahymena pyriformis	40 h	IC50: 224 mg/l (Inhibition de la croissance)	

## Toxicité à long terme

### Acide isovalérique (503-74-2)

Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 12,6 mg/l (3d) Taux de croissance	OECD 201 Références croisées

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Acide isovalérique, CAS: 503-74-2

#### Biodégradation

58 - 66 % (8 d), Boue activée, aérobique, inadapté, OECD 301 C.

#### Dégradation abiotique

### Acide isovalérique (503-74-2)

Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 31,287 h	calculé SRC AOP v1.92

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Acide isovalérique (503-74-2)

Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,7 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	3,162 l/kg	calculé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Acide isovalérique (503-74-2)

Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	63,3 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	Koc: 4,022	calculé SRC PCKOCWIN v2.00
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 5,27% Sol : 57,1% eau: 37,6% Sédiment : 0,0708%	Calcul selon Mackay, niveau III

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Acide isovalérique, CAS: 503-74-2

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 3-methylbutyrique  
10170

Version / révision 7.01

## 12.7. Autres effets néfastes

Acide isovalérique, CAS: 503-74-2

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3265
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide 3-methylbutyrique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(E)
Code de classement	C3
Numéro de risque	80

### ADN

Navire à conteneurs ADN

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3265
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide 3-methylbutyrique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	C3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 3-methylbutyrique  
10170

Version / révision 7.01

Numéro de risque 80

## ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3265
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (3-Methylbutyric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	donnée non disponible

## IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3265
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (3-Methylbutyric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
No EMS	F-A, S-B
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acide isovalérique CAS: 503-74-2	régulé

### Inventaires internationales

Acide isovalérique, CAS: 503-74-2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

Version / révision

7.01

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2079753 (EU)  
ENCS (2)-608 (JP)  
ISHL (2)-608 (JP)  
KECI KE-23545 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## **Information sur les législations nationales La Suisse**

### **Suisse Poison liste 1**

non réglementé

### **Suisse composés organiques volatils (COV)**

N'est pas listée

### **Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)**

non réglementé

### **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)**

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3**

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### **Abréviations**

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### **Conseils relatifs à la formation**

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### **Sources des principales données utilisées dans la fiche de données**

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### **Autres informations pour la présente fiche de sécurité**

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 3-methylbutyrique**  
**10170**

**Version / révision** 7.01

matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).  
L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

## **Clause de non-responsabilité**

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettavien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämisestä.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**